

## Espérance et joie

par Albert LONGCHAMP, Genève

*Le 11 octobre 1962, Jean XXIII, entouré d'une cohorte de 2 300 évêques, sur les 2 908 qui ont été convoqués à Rome, ouvre solennellement le concile œcuménique de Vatican II. Personne, à cet instant, ne sait réellement dans quelle aventure l'Eglise catholique romaine s'engage. L'initiative personnelle de Jean XXIII, prise en 1959, a «soufflé» les cardinaux et l'opinion publique tout entière. De son côté, la curie romaine est entrée dans le processus conciliaire avec un esprit de profond scepticisme, voire en état de résistance. Dans les bureaux romains, la consigne était claire : «Non à l'aventure !» Le concile devait être terminé avant Noël de la même année : il avait à peine trois mois de travail devant lui. Il s'achèvera en fait le 8 décembre 1965.*

Le 18 novembre 1965, les pères conciliaires, ayant presque achevé leur tâche, patientent dans une nef latérale de la basilique Saint-Pierre de Rome en attendant l'arrivée du pape. Paul VI va présider une séance solennelle publique. Le fait est relativement rare. En principe le pape laisse diriger les débats par ses légats, qui jouent d'ailleurs un rôle essentiel dans l'orientation du concile.

Quitte à faire le pied de grue, évêques et cardinaux bavardent. Léon-Etienne Duval, archevêque d'Alger, demande à son voisin, le cardinal Julius Döpfner, archevêque de Munich, quelle impression il emportera du concile. «Ce que je pense du concile ? répond-il à la fois gêné et enthousiasmé. Je crois sortir d'un rêve inimaginable. Les résultats ont dépassé toutes nos espérances.» Beaucoup partagent des sentiments identiques. Le concile se terminera le 8 décembre 1965 dans une quasi-euphorie, peut-être parce que durant ses travaux les risques d'enlèvement, les remises en cause douloureuses et les «pannes» n'ont pas manqué.

L'œuvre accomplie est immense. Vatican II se distingue des vingt conciles œcuméniques qui l'ont précédé, même si on a pu le comparer avec celui de Nicée, en 325, qui consolida la foi de l'Eglise universelle (il est l'auteur de notre «credo» actuel). Il s'est révélé en effet décisif pour l'attitude de l'Eglise dans la société moderne, grâce notamment à son regard nouveau sur l'œcuménisme, la liberté religieuse, les autres religions, le rôle du «peuple de Dieu» - en particulier des laïcs. Vatican II a tenté de relire les «signes du temps» à la lumière de l'Evangile, en vue d'un témoignage plus authentique, structuré dans une pastorale mieux adaptée aux cultures contemporaines.

### Dialoguer pour comprendre

Entre 1962 et 1965, le débat d'idées fleurissait tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Eglise. Au cours d'un vote sur la restauration du diaconat permanent conféré à des hommes mariés - vote acquis à une majorité remarquable de 1 598 voix contre

629 opposants - on avait aussi demandé aux évêques s'ils considéraient qu'il soit possible de conférer le diaconat à des jeunes gens *non mariés*, sans qu'ils soient astreints à la loi du célibat. En d'autres termes, le vote était un test pour savoir s'il y aurait non seulement des diacres mariés, mais des *prêtres mariés* à l'avenir, puisque le diaconat temporaire ouvre la voie au presbytérat.

Si 1 364 pères refusèrent de suivre une telle hypothèse, il s'en trouva 839 pour l'accepter. Donc, plus d'un évêque sur trois envisageait qu'un jeune diacre puisse prendre femme. Un religieux, qui a gardé l'anonymat, pouvait alors déclarer à Henri Fesquet, journaliste au *Monde* : «Vatican III réalisera ce que Vatican II n'était pas mûr pour faire, c'est-à-dire qu'il autorisera les diacres à se marier et même, vraisemblablement, qu'il rejoindra une tradition ininterrompue en Orient en permettant à des personnes mariées d'accéder à la prêtrise.» Vatican III est encore une vue de l'esprit. Cette remarque permet de voir les limites, mais aussi les audaces et le climat d'ouverture que les pères conciliaires se permirent d'entretenir durant le concile, avec la bénédiction de Jean XXIII et de Paul VI.

Vatican II n'a prononcé aucune excommunication. Cela reste sa marque historique. Il s'est voulu «un dialogue de l'Eglise avec elle-même», selon une expression de Paul VI, qui ne doit pas se comprendre au sens d'une démarche nombriliste. L'Eglise ne voulait pas condamner, mais comprendre. En héritage pour les temps futurs, le concile a produit 9 décrets, 3 déclarations et 4 constitutions, soit un corpus de 16 documents promulgués sous l'autorité du pape.

De surcroît, Vatican II est à l'origine d'une refonte totale de la liturgie latine, une tâche opérée en parallèle avec la rédaction de deux nouveaux codes de droit canonique, l'un pour l'Eglise latine, l'autre pour celles d'Orient. Dans l'ordre

des institutions, le concile a renouvelé ou créé des structures aussi importantes que le synode des évêques et les conférences épiscopales.

Au total, Vatican II a été une «révolution spirituelle» et une entreprise pastorale courageuse. Le catholicisme mérite sa réputation de religion qui s'est, parmi toutes les autres, le plus profondément remise en cause durant le dernier demi-siècle.

### Primauté de la conscience

De tous les textes conciliaires, deux documents émergent du lot : la constitution dogmatique sur l'Eglise *Lumen Gentium*, promulguée le 21 novembre 1964, et la constitution pastorale *Gaudium et Spes* sur l'Eglise dans le monde de ce temps, promulguée le 7 décembre 1965, à la veille de la clôture de Vatican II.

Avec *Lumen Gentium*, l'Eglise met l'accent sur le concept de «peuple de Dieu» appelé tout entier aux tâches de l'évangélisation, à «l'accroissement de l'Eglise et à son ascension continue dans la sainteté» (LG 33). L'apostolat des laïcs n'est pas présenté comme une mission subalterne ; il permet aux laïcs et aux pasteurs de créer une connivence pastorale fraternelle.

De leur côté, les évêques et le pape portent la responsabilité collégiale de l'Eglise entière. Selon *Lumen Gentium*, les évêques ne doivent pas être considérés comme «vicaires des Pontifes romains» (LG 27), ils sont les véritables «chefs spirituels des peuples qu'ils gouvernent», ces peuples étant membres de ces «Eglises locales» que sont les diocèses. L'Eglise locale n'est pas une subdivision de l'Eglise universelle. C'est l'inverse qui est vrai. L'Eglise universelle est une communion constituée par l'unité des Eglises locales.

Cependant, c'est surtout dans la constitution *Gaudium et Spes* que Vatican II a donné la pleine mesure de sa maturité et,

dans le même temps, les signaux annonciateurs d'une polarisation dont le catholicisme souffre encore. Dès les préparatifs du concile, une minorité médite le sabotage de toute velléité d'ouverture de l'Eglise à la modernité. La commission théologique dominée par le cardinal Ottaviani, capable de terroriser le pape en personne, et par le jésuite Tromp, son secrétaire général, tient les clés du pouvoir et entend barrer la route à toute réforme de la curie et à la moindre audace moderniste.

Pendant, des penseurs de haute intelligence, tenus en suspicion sous le règne finissant de Pie XII, jouaient dans les coulisses, en tant qu'experts, une partition nouvelle qui avait l'oreille d'évêques avides d'une Eglise présente au monde de son temps. Parmi les noms les plus cités : Henri de Lubac et Rahner, jésuites, Yves Congar et Marie-Dominique Chenu, frères prêcheurs. Des dizaines d'autres mériteraient d'être cités. Ils ont sorti l'Eglise d'un passé encombrant et le concile de l'ornière de disputes stériles.

*Gaudium et Spes* fait du primat et de la centralité de la personne humaine dans la création le pivot de sa vision du monde. La personne tire sa dignité de la conscience. La constitution sur l'Eglise dans le monde de ce temps pourrait rester dans l'histoire pour cette seule phrase dont l'audace étonne encore : «La conscience est le centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où Sa voix se fait entendre» (GS 16). Jamais le catholicisme n'était allé aussi loin dans la formulation d'une «loi naturelle» qu'aucun système, aucune autorité - pas même l'infaillibilité pontificale - ne peut ébranler.



*L'assemblée conciliaire.*

Sans user d'un mot qui n'était pas encore dans leur langage, les pères conciliaires sentaient aussi frémir ce que sera la mondialisation : «Pour la première fois dans l'histoire, l'humanité entière n'hésite plus à penser que les bienfaits de la civilisation peuvent et doivent réellement s'étendre à tous les peuples» (GS 9).

## Dissensions

Dans les visées prophétiques de Vatican II, le débat sur la liberté religieuse est significatif des débats que le concile a tranchés sans les résoudre sur le fond. Un exemple typique. Le 26 septembre 1964, la

congrégation (l'assemblée plénière des pères conciliaires) entend une douzaine d'orateurs. Un évêque brésilien estime que le schéma préparatoire est erroné : «Il semble admettre que la doctrine peut évoluer. Or la vérité est immuable.» Le bouillant Mgr Hurley, d'Afrique du Sud, s'insurge : «Il faut accepter le danger de l'erreur... Je réclame la liberté pour conquérir la vérité !» Un évêque expulsé de Chine, Mgr Melindro, est catégorique : «Ce schéma tombe dans le laxisme... Un doute est né sur la foi véritable. Supprimons donc ce schéma...» La voix jeune et grave d'un évêque pratiquement inconnu rappelle au concile que seule «la vérité délivre». Une parole qui nous deviendra familière plus tard. Son auteur s'appelait Karol Wojtyła.<sup>1</sup>

Détachée du schéma puis du décret sur l'œcuménisme, dont elle n'était au départ qu'un simple appendice, la déclaration conciliaire sur la liberté religieuse, entièrement remaniée par les débats des pères, fut promulguée le 7 décembre 1965 après une ultime tentative d'avortement par la minorité. L'intervention personnelle de Paul VI fut décisive. Le schéma avait cristallisé l'opposition qui comptait désormais un nom tristement célèbre, celui de Marcel Lefebvre. Lors du vote final, la déclaration *Dignitatis humanae* fut adoptée par 2 308 voix contre 70. Une quasi-unanimité qui donnait le change. Le 30 juin 1988, Lefebvre et la communauté Saint-Pie X entraient dans le schisme. Le concile n'avait voulu chasser personne. L'après-concile dut se résigner aux ruptures douloureuses.

### Accueil

Un autre texte révolutionnaire, concernant les juifs et les autres religions, aura plus de chance. La déclaration *Nostra Aetate* a radicalement changé l'attitude d'un catholicisme qui tient désormais pour acquis que l'Eglise «ne rejette rien de ce

qui est vrai et saint dans les religions». Quant aux juifs, «ils ne doivent pas être présentés comme réprouvés par Dieu ni maudits, comme si cela découlait de la Sainte Ecriture».

Tirant en 1985 le bilan du concile, le théologien Henri Denis, ancien expert à Vatican II, estimait que le «secret» de l'aventure conciliaire s'ancrait dans l'attitude de Jean XXIII, faite «d'accueil, d'humour, de confiance, d'humble foi en un Dieu qui est plus capable de se manifester que ne le ferait notre maladroite raideur ou notre rigueur sourcilleuse».<sup>2</sup> Il n'en regrettait pas moins, et nous en sommes au même point aujourd'hui, que l'Eglise de l'après-concile n'ait pas saisi la chance de «re-concilier» ses courants, de résorber ses tensions.

Mais Vatican II n'a qu'un demi-siècle d'existence. C'est court au regard de l'histoire. Son futur n'est pas derrière lui. La joie de l'expérience vécue comme un «nouveau souffle» durant les années 1962-1965 fait espérer un Vatican III qui poursuive les chantiers ouverts il y a quarante ans. Le dialogue dans l'Eglise, le rôle des théologiens, la place des femmes dans l'Eglise, l'unité des chrétiens, l'avenir du sacerdoce ministériel, les questions éthiques et bioéthiques, la violence, le dialogue interreligieux, les relations entre Rome et les Eglises locales : un vaste champ reste à labourer. Où l'espérance est déjà ensemencée.

A. L.

<sup>1</sup> L'archevêque de Cracovie est alors peu connu. **Henri Fesquet** l'orthographe *Wottila* ! (Cf. *Le journal du concile*, Robert Morel, Forcalquier 1966, p. 486).

<sup>2</sup> *Eglise, qu'as-tu fait de ton concile ?*, Centurion, Paris 1985, p. 225.